



## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

L'an 2026, le 13 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Fontaine le Port s'est réuni à la Mairie - Salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de CEDILLE Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

Vote
<b>à la majorité</b> Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

**Présents** : M. CEDILLE Nicolas, Maire, M. ALIX-TABELING Grégoire, Mme DAGORNE Jessica, Mme DE SAN LORENZO Catherine, M. DORE Patrick, Mme HEUZE Maryline, Mme JURATOVAC Maria, M. KOWALSKI Dimitri, M. LEBAS Géraud, Mme LEMONY Maëlle, Mme MEJANE Anaëlle, Mme NOWAK Adrienne, Mme RODRIGUEZ Pauline, M. WELSCH Mathieu

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. BAURIN Nicolas à Mme RODRIGUEZ Pauline

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Melun  
Le : 14/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. KOWALSKI Dimitri

### 2026-23 – Vote des Subventions aux Associations année 2026

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de subventions versées aux associations pour l'année 2026 tel qu'il a été présenté en Commission, avec le souhait de doubler l'enveloppe globale dédiée aux association. Concernant la répartition, il a été retenu la règle suivante :

- **500 € pour chaque association portifontaine,**
- **200 € pour les associations extérieures** qui accueillent ou concernent les habitants de Fontaine le Port.

Le choix d'un **montant identique pour les associations locales** est un choix d'équilibre et d'équité.

Il vise à garantir une **égalité de traitement** entre toutes les associations, quelles que soient leur taille ou leur activité.

Je vous propose donc, dans un esprit de confiance et de soutien à nos associations, la répartition suivante :

**En € :**

Associations Portifontaines	Proposée
Association Maintien Agriculture Paysanne (AMAP)	500
Le Foyer Rural	500
Comité de Jumelage	500
L'Échiquier	500
L'Été Saint Martin	500
Comité des Fêtes	500
Association Parents Elèves	500
Amicale sportive / gym-pole dance	500

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 077-217701887-20260413-202623-DE

Archers de Fontaine	
Fontaine aux jeunes	500
Tennis Club Portifontain	500
Le Barbeau	500
Muai thai boxing club	500
<b>Autres Associations ou organismes</b>	
Amicale Sapeurs Pompiers	200
Anciens combattants	200
Le Grand Barbeau	200
FNACA	200
Don du sang	200
Association défense cygnes	200
Demeter	200
Parents élèves APEEV Vulaines	200
<b>TOTAL</b>	<b>8 100</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité** (1 abstention : vote de Monsieur Nicolas BAURIN par procuration, pour cause de Présidence d'une association).

**APPROUVE** les montants alloués aux différentes associations pour l'année 2026 ;

**INFORME**, que les crédits nécessaires à ces versements sont prévus dans le budget primitif 2026, imputation 65748.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/04/2026

Le Maire  
Nicolas CEDILLE

